



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2023.

Ouverture de la séance à **20h30**

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné à
AMESLANT Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRÉ Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AUJOULAT Marie Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BONHOMME Axel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BRAUD Jean Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROUSSARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DESPEYSSE Sonia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mireille GARDES SAINT PAUL
DUMAS Anne Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
FABRE Yannick	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Axel BONHOMME
FRAISSE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GARDES SAINT PAUL Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HEUZÉ Robert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien BROUSSARD
LASSEYTE Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LOUBIER Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PIGNOL Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RANC Kevin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REBOUL Liliane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SOLIGNAC Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Philippe LASSEYTE

1-2 Subventions 2023 aux associations :

	Attributions 2023	Observations
Bel-Air-Val-d'Ance		
APE Ecole publique	1 200	
Association de chasse de Chambon		
Société de chasse St Symphorien	250	
Comité des fêtes	1 000	
Les petits loups - Ecole de Grandrieu	0.00	
Foyer rural	1 500	
Yoga Margeride	200	
Club Bel Air	700	
La Brette	300	
FNACA	150	
Paroisse Saint Symphorien	400	
Fabemol Majeur (Maurad Mancer)	300	
Les Fadarelles	0.00	
Les Ptits Momes (Châteauneuf)	0.00	
MAM Grandrieu	0.00	2 abstentions
Jeunes agriculteurs	0.00	
TOTAL	6 000	

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-3 Vote des taux de taxes foncières 2023 :

Le Conseil Municipal, adopte, par 15 voix pour et 2 abstentions, la proposition de variation de taux proposée, soit un maintien des taux d'imposition des taxes locales 2023

Taxes	Taux 2023	Base d'imposition prévisionnelle 2023	Produit correspondant
Taxe sur foncier bâti	36.17%	662 700.00	239 699.00
Taxe sur foncier non bâti	197.70%	20 900.00	41 319.00
Taxe d'habitation	7.56%	545 586.00	41 246.00
Coefficient correcteur			- 120 160.00
Allocations compensatrices (personnes exonérées)			10 300.00
		A PERCEVOIR	212 404.00

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-4 Affectation des résultats 2022- budget Eau et assainissement :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	
Investissement	
Résultat d'investissement :	-360 276.35
Reste à réaliser en dépenses :	- 69 690.85
Reste à réaliser en recettes :	422 988.43
<i>Montant à affecter à la section d'investissement</i>	<i>6 978.77</i>
Résultat de l'exercice : excédent	193 755.65
Virement à la section d'investissement. Titre au 1068	<i>6 978.77</i>
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002	186 776.88

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1-5 - BUDGET PRIMITIF 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT:

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Résultat reporté		Opérations réelles	Résultat reporté	
Section de fonctionnement	291 683.39	0.00	291 683.39	104 906.51	186 776.88	291 683.39
Section d'investissement	310 225.85	360 276.35	670 502.20	670 502.20	0.00	670 502.20
	601 909.24	360 276.35	962 185.69	775 408.71	186 776.88	962 185.69

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1-6 Affectation des résultats 2022- budget Commune

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	
Investissement	
Résultat d'investissement (excédent à reporter)	69 805.63
Reste à réaliser en dépenses :	- 211 831.83
Reste à réaliser en recettes :	89 340.55
<i>Montant à affecter à la section d'investissement</i>	<i>52 685.65</i>
Fonctionnement : Résultat de l'exercice : excédent	175 380.35
Virement à la section d'investissement. Titre au 1068	<i>52 685.65</i>
Résultat d'exploitation reporté	<i>122 695.20</i>

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1-7 BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE :

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Résultat reporté		Opérations réelles	Résultat reporté	
Section de fonctionnement	911 752.20	0.00	911 752.20	789 057.00	122 695.20	911 752.20
Section d'investissement	1 178 790.62	0.00	1 178 790.62	1 108 984.99	69 805.63	1 178 790.62
	2 090 542.82	0.00	2 090 542.82	1 898 041.99	192 500.83	2 090 542.82

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-8 Amendes de police – demande 2023

Le montant de remplacement de 13 mètres de rambarde du parapet du pont situé sur la voie communale N° 1 reliant le village de Chambon le Château au village de Verrières est estimé à 3 444.00€ TTC

DECIDE de soumettre le projet précité au financement des amendes de police, exercice 2023.

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-9 Demande acquisition de terrain communal :

La Société Civile Immobilière JCM a signifié son intention d'acquérir 2 parcelles de terrain situées en bordure de la voie communale dite rue de Bellevue à Chambon le Château.

Ces parcelles N° 1484 et 1488 et sont issues du prélèvement sur les parcelles B 1437 et B 1454, propriété de la commune.

Elles sont respectivement d'une contenance de 514 m² et 767 m², soit un total de 1281 m².

Avant de se retirer, M. le Maire informe l'assemblée qu'il est membre de la société immobilière JCM et demande de nommer un Président de séance.

Mme Mireille Gardes Saint Paul est, à l'unanimité des membres, nommée Président de séance.

Elle rappelle que par la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2019, le prix de vente des terrains de ce secteur était à 15 € le m².

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-10 Participation de la commune à la consultation organisée par le centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par la collectivité en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel.

M. le Maire expose :

* La commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

* Le centre de Gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en vertu de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1 Questions diverses :

- Adressage : M. le Maire précise que les rues sont nommées et qu'il présentera la délibération de validation au prochain conseil municipal.

- Lettre de M. Sabatier : M. Jean Pierre Braud informe le conseil municipal de la réception d'une lettre ouverte en mairie de la part de M. Henri Sabatier qui sollicite une dispense de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

M. le Maire précise que :

- l'habitation de M. Henri Sabatier se situe dans le zonage d'assainissement collectif du village de Chambon le Château qui a été validé en 2005,
- les usagers propriétaires à l'intérieur du zonage ont obligation de raccordement dans un délai de 2 ans ou 10 ans si dérogation.

Compte tenu de la situation, Le conseil demande à M. Sabatier de se conformer à la réglementation, à savoir se raccorder au réseau public d'assainissement.

- Tri sélectif : Suite à une rencontre avec le SICTOM, M. Jean Pierre Braud rappelle l'importance du tri sélectif à propos duquel nous avons des progrès à réaliser si nous ne voulons pas voir augmenter la taxe ordures ménagères. Une réflexion devra être engagée à ce sujet.

Fin de séance à 23h00

Signature du maire et du secrétaire de séance

Le Maire,


Claude SOLIGNAC



Le secrétaire de Séance



Philippe LASSSEYTE